

sonore, de façon qu'elles assurent plus efficacement la production, la distribution et la commercialisation d'enregistrements réalisés par des compositeurs et des artistes canadiens.

Recommandation 24

En mettant au point une politique visant à accroître le contenu canadien à la radio, il faudrait envisager avec soin l'adoption de mesures propres à encourager la production et l'utilisation d'émissions souscrites d'origine canadienne, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de programmation énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

Recommandation 25

Dans la mesure où la Société Radio-Canada diffuse des émissions étrangères, il ne faudra pas lui interdire de présenter des émissions commerciales américaines, pourvu qu'elles soient de qualité et qu'elles correspondent à la nature des services généralement offerts par Radio-Canada.

Recommandation 26

Il faudrait accorder à la Société Radio-Canada les fonds additionnels dont elle a besoin pour canadianiser davantage ses services réseau et de continuer à lui fournir des ressources budgétaires suffisantes pour sa programmation, sans diminuer pour autant les services destinés aux régions.

Recommandation 27

Radio-Canada devrait accorder plus de temps d'antenne aux stations régionales pour la diffusion d'émissions régionales et y inclure un plus grand nombre d'émissions produites par les régions.

Recommandation 28

La Société Radio-Canada devrait, à tout le moins, continuer d'offrir sur les stations qu'elle possède ou qu'elle exploite, des émissions d'information produites localement.